Règlement des Championnats Départementaux Jeunes de l'Hérault

Florensac 2026

Les Championnats Départementaux Jeunes, qualificatifs pour les Championnats Régionaux Jeunes, sont organisés, chaque saison sportive, sous l'égide du Comité du Jeu d'Échecs de l'Hérault.
Pour les catégories U08 à U16, la participation aux qualifications départementales est obligatoire pour accéder aux Championnats Régionaux (les U18 et U20 sont dispensés des phases qualificatives départementales).

Article 1 : Organisation

Les Championnats Départementaux Jeunes 2026 de l'Hérault seront organisés par le club de ***Pézenas***, pour le compte du ***Comité Départemental des Échecs de l'Hérault (CDJE34)***, ***à la Salle de Spectacle, Domaine du Bosquet, 10 avenue du Peyrou/rue des Pouilhes,*** aux dates suivantes :

- Catégories U12 à U20 : samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026
- Catégories U08 et U10 : dimanche 15 novembre 2026

Article 2 : Règles du jeu

Les règles appliquées sont celles de la FIDE. L'annexe A pour les parties rapides et plus particulièrement l'article A.5 seront appliqués pour les catégories U08 et U10.
Les appariements se font au Système Suisse intégral :

- 6 rondes (U12=>U20)
- 7 rondes (U08=>U10)

Le programme PAPI sera utilisé pour les appariements.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Article 3 : Nombre de places qualificatives pour le régional

1. C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés.

2. À l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, dans chaque catégorie, mixte et féminine, le nombre de points à réaliser pour être qualifié est déterminé par le tableau suivant :

Nombre de rondes	3	4	5	6	7	8	9
Mixtes	2,5	3	3,5	4	4,5	5,5	6
Féminines	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5

Le nombre maximum de qualifiés par catégorie est déterminé par le tableau suivant :

Catégorie	U08	U10	U12	U14	U16
Mixtes	10	11	15	14	16
Féminines	6	7	8	8	9

Le nombre minimum de qualifiés par catégorie est déterminé par le tableau suivant :

Catégorie	U08	U10	U12	U14	U16
Mixte	4	4	7	7	8
Féminines	3	3	2	4	5

3. Les qualifiés d'office pour le Championnat de France 2027 ne sont pas pris en compte dans les places ci-dessus.

<u>Cas particulier</u> : Lors de la phase départementale, les joueuses prennent les places des quotas féminins. Si leur nombre de points leur permet de se qualifier également en catégorie mixte, les joueuses gardent le droit de se qualifier pour le championnat de France dans les deux catégories lors du championnat régional.

Article 4 : Participation aux Championnats Départementaux Jeunes

Présence obligatoire dès la première ronde, sauf cas de force majeure.
Même si le nombre de joueurs dans une catégorie est égal ou inférieur au quota de qualification minimum aux Championnats Régionaux Jeunes, la participation à la totalité de ce championnat est obligatoire pour être qualifié aux Championnats Régionaux.
Participation non obligatoire pour les jeunes qualifiés d'office aux Championnats de France Jeunes, et pour les catégories cadets et juniors, tous automatiquement qualifiés aux championnats de France Jeunes.

Article 5 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 6 catégories mixtes de U08 à U18/20. La participation d'un joueur dans une catégorie supérieure (surclassement) n'est pas autorisée sauf en catégorie cadet/junior. Les qualifiés d'office au championnat de France peuvent participer au départemental dans leur catégorie d'âge ou en U18/U20.

Article 6 : Cadences
Quelles que soient les cadences et catégories, la Licence A obligatoire

- De U12 à U20 : **50 min + 10 s par coup**
- U08 et U10 : **20 min + 5 s par coup**

Article 7 : Horaires de jeu

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront pointé et fait contrôler leur licence.

Catégorie	**U12 à U20**	**U08 à U10**
Samedi 14 novembre 2026	**Pointage : 8:30 – 9:15** Ronde 1 : 9:30 – 11:30 Ronde 2 : 12:30 – 14:30 Ronde 3 : 14:45 – 16:45	
Dimanche 15 novembre 2026	Ronde 4 : 9:00 – 11:00 Ronde 5 : 11:15 – 13:15 Ronde 6 : 14:00 – 16:00	**Pointage : 8:15 – 8:45** Ronde 1 : 9:00 – 10:00 Ronde 2 : 10:00 – 11:00 Ronde 3 : 11:00 – 12:00 Ronde 4 : 12:30 – 13:30 Ronde 5 : 13:30 – 14:30 Ronde 6 : 14:30 – 15:30 Ronde 7 : 15:30 – 16:30

REMISE DES PRIX VERS 18:00

Article 8 : Cas particuliers (faible nombre de participants) :

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes (système Berger)
6 joueurs : tournoi fermé simple, 5 parties et 5 rondes
7 joueurs : tournoi fermé simple, 6 parties et 7 rondes
8 joueurs : tournoi fermé simple, 7 parties et 7 rondes
9 joueurs et 10 joueurs, pas de tournoi fermé mais un système suisse à 6 rondes car 7 rondes peuvent parfois s'avérer impossibles.
Au-dessus de 10 joueurs, le système suisse à 7 rondes fonctionne correctement.

Article 9 : Forfaits

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **10 minutes (Ppo et Pou) et 15 minutes (Pup à Jun)** après le lancement de la ronde est considéré comme forfait.

Article 10 : Classement

Le classement est établi aux nombres de points, les ex-æquo sont départagés obligatoirement de la façon suivante :

- Système Suisse : 1. Buchholz tronqué, 2. Buchholz, 3. Performance.
- Tournoi toutes rondes (cas particuliers de l'article 8) : 1. Rencontre directe, 2. Nombre de victoires, 3. Sonneborn Berger.

Article 11 : L'aire de jeu

- L'aire de jeu est exclusivement réservée aux joueurs, arbitres et officiels (organisateur, Président de la ligue, Directeur des Jeunes, membres du bureau du CDJE34).
- 1 formateur par club, identifié à l'avance est également autorisé dans l'aire de jeux ; si le club a plus de 20 jeunes, c'est un formateur de plus par groupe de 20 jeunes
- Les joueurs ayant terminé leurs parties seront considérés comme des spectateurs, et devront quitter l'aire de jeu.
- La sonnerie (ou vibration) d'un portable ou tout équipement électronique entraîne la perte de la partie ; ceux-ci doivent être en dehors de la salle de jeu, ou, au minimum éteints et rangés dans un sac ; si un joueur est avec un équipement électronique sur lui, la partie peut être déclarée perdue, seules les montres analogiques sont autorisées, sans sonnerie
- Tout joueur se doit d'avoir une attitude convenable
- Les analyses et les Blitz sont interdits dans l'aire de jeu
- Éviter toute discussion pouvant prêter à confusion
- Respecter son adversaire
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement ou une sanction.

À la fin de la partie, les joueuses et joueurs doivent remettre le jeu en place, sauf sur les échiquiers sensitifs, éteindre la pendule et quitter la zone de jeu. Le vainqueur, ou en cas de partie nulle les blancs, apporte à la table d'arbitrage les originaux des feuilles de parties signées et dûment complétées avec le résultat de la partie très clairement indiqué et le nom du vainqueur entouré. Il note le résultat sur la feuille ou sur l'écran.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitrage des tournois est assuré par Fabrice TUR (Arbitre International) et ses adjoints (à déterminer plus tard)

Article 13 : Commission d'appel

La commission d'appel sera constituée avant le début de la première ronde et affichée en annexe dans la salle de tournoi.

Article 14 : Droit à l'image et acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents du joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du CDJE de l'Hérault ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des Règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que la Charte du joueur d'Échecs.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'arbitre Principal
Fabrice TUR
Arbitre International

L'organisateur